

La Directrice Générale du CROUS de Nice Toulon

- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 portant créations des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Vu le décret 65-1009 du 26 novembre 1965 créant un Centre Régional des Œuvres Universitaires dans l'académie de Nice
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018 autorisant la signature des contrats et des marchés dans la limite du budget voté par le conseil d'administration
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique
- Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2023 portant nomination de Mireille BARRAL dans l'emploi de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nice-Toulon
- Vu le contrat de travail à durée indéterminée employant Madame Delphine LETESSE au CROUS de Nice-Toulon à compter du 01/08/2024

DECIDE

Article 1 : Il est donné délégation de signature permanente et non subdélégable à Madame Delphine LETESSE, directrice du service Patrimoine et Travaux, pour signer au nom de la Directrice Générale :

- les bons de commande jusqu'à 3.000 euros H.T,
- les formulaires EXE8 & EXE9
- les demandes administratives d'avant travaux,
- les états d'acompte pour des marchés inférieurs à 500.000 euros H.T,
- Pour constater et certifier les services faits.

Article 2 : la présente décision prend effet à compter du 01 octobre 2025. Elle prend fin automatiquement à la date de fin de fonction de l'intéressée ou après retrait ou simple décision du délégant.

Fait à Nice le : 01/10/2025



Mireille BARRAL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mireille Barral".